



PROGRAMME

# PASSEPORT LOISIRS

VILLE DE GASPÉ

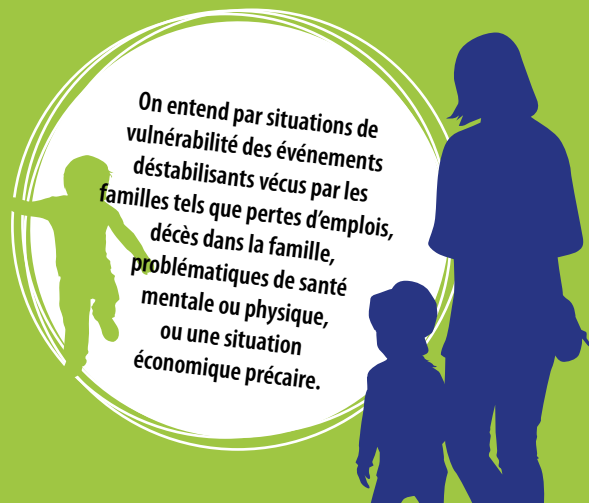
PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ  
AU LOISIR COUVRANT LE  
TERRITOIRE DE LA VILLE  
DE GASPÉ, SOIT DE PRÉVEL  
À L'ANSE-À-VALLEAU



## À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME?

**Passeport Loisirs** vise à offrir, pour une première année d'existence du programme en 2016, une inscription gratuite\* à des activités de loisirs sportifs ou culturels à des jeunes de moins de 18 ans ou des familles vivant des situations de vulnérabilité, qui n'auraient pas accès à de telles activités.

\*Certaines activités pourraient nécessiter l'achat de matériel ou des frais de déplacement. Des ententes particulières, le défraiement des coûts par les parents ou la recherche de matériel subventionné pourraient être nécessaires dans certains cas.



*On entend par situations de vulnérabilité des événements déstabilisants vécus par les familles tels que pertes d'emplois, décès dans la famille, problématiques de santé mentale ou physique, ou une situation économique précaire.*

## COMMENT JOUER UN RÔLE DANS LE PROGRAMME PASSEPORT LOISIRS?

EN TANT QU'ORGANISME OFFRANT DES ACTIVITÉS SPORTIVES OU DE LOISIR, VOUS ÊTES INVITÉ À :

Réserver avant l'ouverture de vos périodes d'inscriptions des places (ex. de 1 à 4 places par groupe) qui seront offertes, sur référence, à des jeunes ou des familles (activités parent-enfant);

OU

Offrir, suite à la période d'inscription, les places non comblées (le nombre étant à votre discrétion).

*Un accueil anonyme, neutre et respectueux est essentiel à l'intégration des jeunes ou des familles qui bénéficient du programme – il est de votre responsabilité de vous assurer que ces conditions sont mises en place.*

EN TANT QUE RÉFÉRENCES : INTERVENANT(E-S) ET ENSEIGNANT(E-S), VOUS ÊTES INVITÉ(E-S) À :

Faire connaître et promouvoir le programme auprès des jeunes et des familles qui pourraient en bénéficier. Une référence de votre part est nécessaire pour participer au programme et avoir accès à une inscription gratuite aux activités.

## UNE DÉMARCHE QUI REND LE LOISIR ACCESSIBLE DANS PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC

La démarche nationale Accès-loisirs (parfois appelée autrement) est amorcée depuis 10 ans; elle s'est graduellement implantée dans plusieurs MRC ou régions, dont Saguenay-Lac-St-Jean, Mauricie, Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale, et Bas St-Laurent.

Selon les localités, entre 20 et 75 places d'activités de loisir peuvent être attribuées lors des journées d'inscriptions, sur un potentiel de 30 à 120 places disponibles, selon l'importance du bassin de population rejoint.

LE PROGRAMME PASSEPORT LOISIRS – VILLE DE GASPÉ EN EST À SA PREMIÈRE ÉDITION EN 2016.

*Un formulaire de demande de participation, rempli par le référencier, est nécessaire pour pouvoir choisir, lors de la journée d'inscription (la fin de semaine du 10 septembre 2016), parmi les activités de loisirs disponibles.*

## COMMENT FONCTIONNE L'INSCRIPTION

Le référencier complète avec le jeune, ou le parent, le formulaire de demande de participation. Son formulaire est envoyé de façon confidentielle à la Ville de Gaspé. Une page d'information lui est également laissée afin que celui-ci ait les détails sur la nécessité de se présenter à la journée d'inscription tenue par la Maison de la famille Parentant dans la fin de semaine du 10 septembre. Son adresse courriel est transmise à la Ville de Gaspé.

Un courriel de rappel sera envoyé quelques jours avant par la Ville de Gaspé, avec le type d'activités qui seront disponibles.

Sur place, lors de la journée d'inscription, la signature des parents est requise.

*Pour en savoir plus sur le programme Passeport Loisirs, veuillez contacter :*

Ville de Gaspé  
Loisirs et culture  
418 368-2104 poste 8523  
loisirs@ville.gaspe.qc.ca